



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.3/L.21
21 février 2002

FRANÇAIS
Original ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation du commerce
et du développement
Sixième session
Genève, 18-21 février 2002
Point 4 de l'ordre du jour

**AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME DANS LES PAYS EN
DÉVELOPPEMENT: CONTRIBUTION DU FINANCEMENT, Y COMPRIS
DU FINANCEMENT ÉLECTRONIQUE, AU DÉVELOPPEMENT
DES ENTREPRISES**

Projet de recommandations concertées

1. Dans ses débats consacrés au financement et au financement électronique des PME, la Commission a pris note de la documentation établie par le secrétariat pour l'examen de ce point¹.
2. La Commission a reconnu qu'il existe une forte corrélation entre une croissance économique durable et le taux de création d'entreprises, lequel dépendait de la culture nationale d'entrepreneuriat et de la facilité avec laquelle des PME peuvent être créées et financées. Bien que ces entreprises représentent entre 60 et 70 % au moins de l'emploi total, les institutions

¹ Rapport du secrétariat intitulé «*Amélioration de la compétitivité des PME: accès au financement et au financement électronique*» (TD/B/COM.3/43); Rapport de la Réunion d'experts sur l'amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement – contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises (TD/B/COM.3/39-TD/B/COM.3/EM.13/3); et documents de travail intitulés «*Best practices in financial innovations for SMEs*» (UNCTAD/DITE/TEB/Misc.1) et «*E-Finance and small and medium-size enterprises in developing countries and transition economies*» (UNCTAD/SITE/Misc.48).

financières éprouvent souvent des difficultés à leur accorder des prêts en raison notamment d'un risque jugé élevé et de coûts de transaction onéreux. Certaines mesures pourraient grandement contribuer à améliorer l'accès des PME au financement.

3. L'apparition de services de financement électronique aux niveaux national, régional et local offre aux entreprises de pays en développement et de pays en transition la possibilité d'effectuer et de recevoir des paiements en ligne, de figurer dans des bases de données Internet sur le risque-crédit, ainsi que de financer leurs transactions électroniques, et d'obtenir une assurance-crédit électronique, voire des capitaux à long terme, plus rapidement et un à coût plus modéré. Toutefois, à cette fin, la grande majorité des PME des pays en développement devraient accroître sensiblement leur capacité d'utiliser les technologies de l'information et de la communication et en particulier Internet, ainsi que d'acquérir la confiance et les connaissances nécessaires pour avoir accès au commerce électronique et au financement électronique.

4. En conséquence, la Commission a formulé les recommandations ci-après et invite la communauté internationale, y compris la CNUCED, à tenir compte des besoins particuliers des PMA dans le cadre de leur mise en œuvre.

Mesures recommandées au niveau national

5. Les gouvernements sont invités à mettre en place un cadre juridique et réglementaire favorable au développement de services de financement et de financement électronique à l'intention des PME, ainsi que des infrastructures telles que des bureaux de crédit et d'autres services d'information.

6. Les gouvernements et, le cas échéant, les banques centrales, sont priés d'encourager les banques commerciales à rendre publique la composition de leur portefeuille de prêts en fonction de la taille de l'entreprise et du sexe de leurs clients.

7. Les gouvernements sont invités à améliorer la fiabilité de l'information financière fournie par les PME en adoptant des normes de comptabilité et de publication faciles à appliquer.

8. Les gouvernements sont invités à appuyer la constitution de partenariats secteur public-secteur privé pour la création de fonds de capital-risque et de fonds de participation destinés aux PME, assurant des chances égales à tous les acteurs du marché. Dans le cas

des PMA, ces fonds devraient accepter d'allonger la durée de l'investissement et le délai de récupération, le risque étant mieux partagé avec le partenaire.

9. Les gouvernements sont invités en outre à faire en sorte que les institutions financières nationales s'intéressent au marché mal desservi que représentent les femmes chefs d'entreprises, notamment en leur accordant des crédits spéciaux.

10. Le secteur public et le secteur privé sont invités à faciliter l'accès des PME au financement électronique en veillant à ce que la réglementation financière soit technologiquement neutre et en créant un cadre institutionnel favorable aux paiements électroniques, aux services bancaires sur Internet, à l'information sur le crédit électronique, au financement du commerce électronique et à l'assurance-crédit électronique ainsi qu'à d'autres services financiers en ligne destinés aux entreprises.

Recommandations adressées à la communauté internationale

11. La communauté internationale devrait considérer les échanges de créances, dans le cadre des budgets d'aide existants, comme un moyen de renforcer les institutions financières locales grâce à l'apport de fonds à moyen et à long terme en monnaie locale pour les PME. Les échanges de créances pourraient également servir à financer des services d'aide aux entreprises, et notamment la mise en valeur des ressources humaines. Ils pourraient ainsi beaucoup contribuer au développement de ces services et des marchés locaux de capitaux.

12. Les organisations internationales compétentes sont invitées à diffuser des renseignements sur les innovations financières et à aider à renforcer les capacités dans les pays en développement et les pays en transition afin que le personnel des banques commerciales puisse mieux répondre aux besoins des PME. S'agissant d'améliorer la politique de crédit, la gestion des risques, l'information sur la solvabilité, l'administration, la commercialisation et la distribution.

13. La communauté internationale est encouragée à étayer les efforts déployés par les pays en développement pour mettre en place une infrastructure dans le domaine du financement électronique, à l'intention notamment des PME, ainsi qu'à promouvoir la formation,

le cofinancement et la conclusion de divers partenariats entre des prestataires locaux et internationaux de services financiers pour favoriser l'adoption de ce mode de financement.

14. Compte tenu du rôle important du programme EMPRETEC, qui facilite l'accès des PME au financement, la communauté internationale devrait envisager de fournir des fonds pour renforcer ce programme et appliquer pleinement les recommandations du Conseil du commerce et du développement.

Recommandations adressées à la CNUCED

15. La CNUCED devrait:

a) Par l'intermédiaire de son Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, achever l'élaboration d'un cadre comptable que les PME puissent utiliser facilement et qui leur permette de fournir une information financière et commerciale transparente, fiable et uniforme, et faire rapport à la Commission sur la question le plus tôt possible;

b) Renforcer ses programmes de coopération technique en faveur des entreprises, - en coopération, s'il y a lieu, avec le CCI -, afin d'améliorer sensiblement la solvabilité des PME en liant ses services d'aide aux entreprises aux services financiers dans le cadre de partenariats entre des programmes nationaux comme EMPRETEC et des banques;

c) Suivre l'évolution de nouveaux produits et de mécanismes financiers novateurs intéressant le programme EMPRETEC, notamment de fonds d'investissements tenant compte des impératifs écologiques et sociaux afin que les participants y aient plus facilement accès;

d) Poursuivre ses travaux sur les relations interentreprises, notamment la coopération et les partenariats, qui comptent parmi les meilleurs moyens de favoriser l'accès au financement, à la technologie, aux compétences et aux marchés;

e) Incorporer les aspects du financement et du commerce électroniques les plus intéressants pour les PME dans ses activités de coopération technique, et veiller à la coordination et à la synergie avec d'autres organisations internationales œuvrant dans ce domaine;

f) Organiser régulièrement des réunions, notamment des séminaires régionaux et des stages de formation de groupe, pour sensibiliser les gouvernements, les banques centrales, les prestataires de services financiers et les sociétés des pays en développement et des pays en transition aux avantages que présente le financement électronique sur le plan local, régional et mondial;

g) Encourager les gouvernements, les banques centrales et les institutions financières à lui fournir des données sur le financement électronique pour ses études, ses délibérations intergouvernementales et ses activités de coopération technique.
